



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Sixième réunion de la Consultation collective des ONG sur l'éducation pour tous (CCONG/EPT)

24-26 octobre 2012

Paris, France



PROMOUVOIR L'EPT D'ICI À 2015 ET AU-DELÀ

Préambule

1. Nous, représentants d'organisations non gouvernementales (ONG) et de réseaux régionaux et nationaux d'ONGs de différentes régions du monde, nous sommes réunis lors de la sixième réunion de la Consultation collective des ONG sur l'éducation pour tous (CCONG/EPT) à l'UNESCO à Paris (France), du 24 au 26 octobre 2012, afin de mesurer l'ampleur des défis à relever pour atteindre les objectifs de l'Éducation pour tous (EPT) et les Objectifs du Millénaire (OMD) pour le développement dans le court laps de temps qui reste d'ici à 2015. Nous avons également examiné des recommandations pour l'agenda de l'éducation après 2015 et de quelle façon l'éducation pouvait contribuer au mieux à la réalisation d'objectifs de développement plus larges.
2. Nous avons été encouragés dans nos délibérations par le renforcement du rôle de la CCONG/EPT au sein de la nouvelle architecture mondiale de l'EPT.
3. Compte tenu des conclusions du Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2012, qui font état d'une stagnation des progrès accomplis pour atteindre les objectifs de l'EPT et, dans certains cas, d'une régression, nous avons, dans le cadre des débats sur l'après-2015, de l'initiative bienvenue « L'éducation avant tout » du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et en nous appuyant sur les consultations écrites menées auprès des membres de la CCONG/EPT, réfléchi aux succès et aux obstacles constatés dans la réalisation des objectifs de l'EPT, et avons dégagé les recommandations concernant les efforts à mener avant et après 2015 dans le domaine de l'éducation.
4. Nous réaffirmons :
 - le fait que l'éducation est un droit fondamental de la personne humaine ;
 - les engagements à nouer des alliances entre défenseurs de l'EPT et autres mouvements sociaux ;
 - la demande que nous avons adressée aux pays de respecter pleinement leurs obligations afin de garantir le droit à l'EPT à travers un enseignement public gratuit, équitable et de qualité;

- l'appel que nous avons lancé à l'UNESCO et aux autres organismes des Nations Unies pour qu'ils mobilisent un soutien efficace en faveur de la CCONG/EPT, sous forme de ressources financières et humaines ;
- la demande que nous avons adressée aux partenaires internationaux du développement pour qu'ils respectent leur engagement de combler le déficit de financement en vue de la réalisation de l'EPT.

Succès et obstacles

5. Nous nous félicitons des progrès accomplis depuis 2000 en ce qui concerne les six objectifs et, prenons note en particulier, du développement de la protection et de l'éducation de la petite enfance et de l'amélioration de la parité filles-garçons dans les effectifs du primaire.
6. Nous saluons la mobilisation croissante de la société civile, sa participation critique dans la gouvernance de l'éducation et la reconnaissance accrue de sa légitimité dans l'élaboration des politiques à tous les niveaux.
7. Nous sommes en outre conscients des progrès des législations nationales visant à garantir le droit à l'éducation inclusive et de l'impact de leur mise en œuvre sur les chances dans la vie et le bien-être des enfants, des jeunes et des adultes.
8. Parallèlement, nous déplorons l'effet négatif sur l'éducation de la crise financière et économique mondiale, de la paupérisation et de la marginalisation croissantes ainsi que de la dégradation de la situation des migrants. Même là où règne la croissance, les inégalités se creusent.
9. Nous constatons l'impact de la crise climatique, de la persistance de conflits et de la fragilité sur les possibilités d'éducation, y compris les interruptions qui en résultent.
10. Nous regrettons profondément que, pour la première fois depuis 1997, l'aide internationale à l'éducation ait diminué, un grand nombre de partenaires internationaux du développement n'ayant pas versé les ressources nécessaires pour tenir les engagements qu'ils ont pris.
11. Nombre de gouvernements n'ont pas eu la volonté politique de réaliser les objectifs de l'EPT, malgré la disponibilité des ressources nécessaires au niveau national et international. En conséquence, en 2010, 61 millions d'enfants n'étaient pas scolarisés et 250 millions, après quatre ans d'école, restaient dépourvus des compétences de base en matière d'alphabétisme et de numératie. 775 millions d'adultes n'avaient toujours pas de compétences en matière d'alphabétisme, dont 64 % de femmes – chiffre inchangé en vingt ans. 200 millions de jeunes de 15 à 24 ans n'étaient pas allés au bout de leurs études primaires et, parmi eux, 71 millions d'adolescents n'avaient pas accès à l'enseignement secondaire du premier cycle. Plus de 620 millions de jeunes n'étudient pas et ne travaillent pas non plus.

12. Nous sommes vivement préoccupés par la pénurie très répandue d'enseignants qualifiés. Il s'agit là d'un obstacle majeur à l'instauration d'une éducation de qualité et à la réalisation des objectifs de l'EPT.
13. Il est clair, en outre, que l'inclusion de seulement deux des objectifs de l'EPT dans le cadre des OMD a détourné les investissements et l'attention politique des quatre autres objectifs. Les objectifs de l'EPT doivent être vus comme un ensemble indivisible, et se renforçant mutuellement. Leur réalisation est une condition préalable à l'accomplissement des droits de l'homme et à la réalisation des objectifs de développement.

Dernière ligne droite avant 2015

14. Un sursaut de toutes les parties prenantes, y compris du secteur de l'enseignement supérieur, est nécessaire pour assurer la réalisation de tous les objectifs de l'EPT, en accordant la priorité et une attention particulière aux besoins des enfants, des jeunes et des adultes, en particulier des filles et des femmes, victimes de discrimination et de marginalisation.
15. Les responsables de l'élaboration des politiques devraient traiter conjointement les questions d'accès, de qualité et d'équité.
16. Il est essentiel que les gouvernements investissent dans le recrutement d'enseignants bien formés et dans le renforcement des capacités des membres du corps enseignant déjà en exercice en tant que praticiens réflexifs. L'amélioration des conditions de travail des enseignants et la reconnaissance de leur rôle clé dans l'élaboration des politiques sont également indispensables au succès.
17. L'alphabétisation des adultes est l'objectif dont la réalisation accuse le plus de retard et qui requiert de nouveaux investissements importants ainsi qu'une conception plus large qui envisage l'alphabétisation comme un continuum et l'éducation des adultes au-delà de l'alphabétisation.
18. Même si des progrès inégaux ont été enregistrés, il est urgent d'accroître l'investissement en faveur de l'éducation et de la protection de la petite enfance, compte tenu en particulier de leurs effets immédiats et positifs tout au long de la vie et de leur impact sur le développement global de l'enfant mais aussi sur le développement social et économique des sociétés.
19. Le développement de l'enseignement professionnel, conçu pour doter que les jeunes des compétences fondamentales, ne devrait pas obéir uniquement à une conception étroite des compétences ni aux besoins immédiats du marché du travail, mais devrait inclure l'éducation à la citoyenneté et l'acquisition d'autres types de savoirs. En outre, de nombreux jeunes ont besoin de bénéficier de stratégies d'encadrement et de soutien efficaces, adaptés au contexte, en matière de formation professionnelle dans le cadre de l'économie informelle et de subsistance.

20. Il est essentiel d'améliorer la collecte des données et de développer les capacités d'exploiter utilement ces données au service de politiques et d'une gouvernance efficaces. Il conviendrait de produire des données ventilées et de les utiliser pour lutter contre les inégalités.
21. Les ressources éducatives libres et l'apprentissage ouvert, à distance et électronique de qualité offrent d'importantes opportunités qui doivent être saisies pour la réalisation des objectifs de l'EPT.

Recommandations pour l'agenda post-2015 dans le domaine de l'éducation

Nous recommandons :

22. Que les objectifs non atteints soient repris dans l'agenda post-2015.
23. Que l'agenda post-2015 soit fondé sur la reconnaissance de l'éducation comme droit fondamental de l'être humain, inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.
24. Que les objectifs post-2015 aient une portée universelle et soient assortis de cibles adaptées à chaque contexte et aux réalités nationales et répondant en particulier aux besoins des laissés-pour-compte de l'éducation.
25. Que les principes d'équité, d'inclusion et de non-discrimination sous-tendent les politiques et pratiques énoncées dans l'agenda post-2015 dans le domaine de l'éducation. L'égalité des genres devrait constituer une dimension centrale dans cet agenda.
26. Que soit défini un cadre holistique d'apprentissage tout au long de la vie, avec des initiatives pour chaque étape, depuis l'éducation et la protection de la petite enfance jusqu'à l'enseignement secondaire et supérieur, sans oublier l'apprentissage sur les lieux de travail et l'apprentissage tout au long et dans toutes les dimensions de la vie. Une vision élargie de l'apprentissage doit être au fondement de tous les aspects du développement.
27. Que l'agenda post-2015 accorde une plus grande priorité au rôle fondamental des enseignants, agissant en partenariat avec les familles et les communautés, dans la quête d'une éducation de qualité.
28. Que l'éducation pour une citoyenneté active et effective soit au cœur des nouveaux objectifs.
29. Que les États membres accroissent l'effort financier intérieur en faveur de l'éducation, y compris par des mesures fiscales progressives, en conjuguant les revenus tirés des ressources naturelles aux investissements dans l'éducation de manière à assurer des avantages sociaux et économiques à long terme. Qu'ils veillent en outre à ce que le secteur privé s'acquitte de ses responsabilités et obligations fiscales et juridiques en matière de formation et de développement.
30. Que les donateurs tiennent leurs promesses.

31. Que les États membres garantissent l'existence de mécanismes institutionnalisés de participation de la société civile à l'élaboration et au suivi des politiques au niveau national.
32. Que le secteur privé soit conscient de la responsabilité qui lui incombe de former les salariés, de payer des impôts là où il génère des profits et de contribuer à la culture générale d'apprentissage des communautés au sein desquelles il opère.
33. Que l'UNESCO renforce son rôle de chef de file aux niveaux régional et international et soutienne les efforts des États membres visant à assurer la réalisation du nouvel agenda dans le domaine de l'éducation.
34. Que l'UNESCO se procure et diffuse des données et analyses de qualité, et aide les États membres à renforcer leurs systèmes de base de données afin d'éclairer l'élaboration des politiques.
35. Que l'UNESCO mobilise des fonds pour assurer la participation à long terme de la CCONG/EPT à l'architecture mondiale de l'EPT ainsi que des ressources pour la tenue en 2014 de la 7^e réunion de la CCONG/EPT qui précédera le Forum mondial sur l'éducation organisé en Corée en 2015.

Nous nous engageons :

36. À collaborer à la définition et à la mise en œuvre de l'agenda post-2015.
37. À favoriser la participation active des parents, des enfants, des jeunes et de la communauté en général de façon à ce que leur voix soit entendue lors de la définition de l'agenda et de l'élaboration des politiques.
38. À intensifier notre plaidoyer en faveur de l'éducation tant au sein du monde de l'éducation qu'en dehors et à considérer les gouvernements et les donateurs comme tenus de répondre de leurs obligations.